



Justification période de chômage en 1986

Par Malpas

Bonjour,

Je me permets de poster ce sujet car :

À la suite de mon service militaire, j'ai été inscrit comme demandeur d'emploi et indemnisé par les ASSEDIC du 1er janvier 1986 au 17 mars 1986.

Ensuite, du 18 mars 1986 au 18 septembre 1986 j'étais salarié à l'usine « CAROFRANCE » à 43230 Couteuges.

Puis, j'ai été inscrit comme demandeur d'emploi et indemnisé par les ASSEDIC du 19 septembre 1986 au 07 janvier 1987.

Enfin, le 8 janvier 1987 je devenais fonctionnaire.

Cette période m'est aujourd'hui demandée par le régime de retraite AGIRC-ARRCO dans le cadre de la constitution de mon dossier de retraite.

N'ayant plus en ma possession les justificatifs de cette époque, je sollicite votre avis pour savoir comment pouvoir justifier de ces 2 périodes d'ASSEDIC.

MERCI

à++

Par Marck_ESP

Bienvenue et bonsoir

C'est une situation assez fréquente lors de la reconstitution d'une carrière, car, contrairement aux périodes de fonctionnaire qui sont centralisées, les périodes de chômage anciennes ne sont pas toujours transmises automatiquement entre les caisses.

1ere chose, sur votre espace personnel
lassuranceretraite.fr.

Même si vous êtes fonctionnaire, vous avez un historique pour votre période dans le secteur privé et si les périodes d'indemnisation y figurent, ce relevé peut parfois suffire à l'AGIRC-ARRCO.

Sinon, envoyez un courrier (en recommandé) à l'agence France Travail dont dépend votre domicile pour solliciter une "Attestation des périodes indemnisées" pour les années 1986 et 1987.